

**Dialogue social au ministère de l'Education nationale*****C'est le droit de chaque syndicat de négocier librement  
avec le ministère qui est en cause***

La FNEC FP – FO a participé à la réunion convoqué par la Direction des Relations Humaines du ministère de l'Education nationale, mardi 4 janvier, au sujet du « dialogue social » dans ce ministère.

La Fédération a fait remarquer qu'au moment où le ministère déclare vouloir développer le dialogue social, il s'apprête en application des accords de Bercy que FO a refusé de signer et de la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique à supprimer la représentativité d'une grande partie des organisations syndicales du ministère. En effet toute organisation syndicale qui n'obtiendrait pas un siège au Comité Technique ministériel ne serait plus représentative nationalement, de même que celles qui n'obtiendraient pas un siège aux Comités Techniques académiques ne le serait plus localement.

Pour Force Ouvrière, le droit des salariés à se syndiquer au syndicat de leur choix, le droit des syndicats à s'administrer librement et le droit de ceux-ci à négocier librement avec l'employeur les revendications de leurs mandants sont des droits imprescriptibles constitutifs de la démocratie.

En conséquence, la FNEC FP – FO a demandé au ministère :

- de revenir à 20 sièges au lieu de 15 au comité technique ministériel qui sera élu le 20 octobre 2011 de façon à ce que le plus grand nombre d'organisations syndicales y soient représentées,
- d'abroger le Service Minimum d'Accueil qui restreint le droit de grève des centaines de milliers d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré,
- de maintenir et de respecter l'intégralité des articles du décret de 1982 sur le droit syndical dans la Fonction publique.

C'est à l'aune de ces revendications que la FNEC FP – FO appréciera les discussions qui vont s'ouvrir sur le dialogue social au ministère de l'Education nationale.

Montreuil, le 17 janvier 2011